



EDITO

Depuis plusieurs années, la Drihl a développé une politique volontariste de mise à disposition des données logement / hébergement.

En effet, disposer de données fiables et partagées est essentiel pour déployer des dispositifs de politiques publiques pertinents à toutes les échelles de territoire.

Aujourd'hui, la Drihl franchit une étape majeure avec la mise en ligne du service **dataDrihl** qui vous est présenté dans ce numéro 52.

Accessible au grand public, ce portail permet de mieux répondre au besoin des acteurs franciliens de l'hébergement et du logement.

L'internaute peut visualiser des indicateurs sur une problématique donnée, sélectionner un territoire et obtenir des rapports détaillés ou importer des données pour les cartographier et les croiser avec d'autres.

DataDrihl est appelé à évoluer et à poursuivre sa montée en puissance, à partir notamment des retours de ses utilisateurs.

Un service à utiliser sans modération !

Je vous souhaite une bonne lecture de ce numéro 52.



Laurent Bresson
Directeur de la Drihl

AMÉLIORATION DU PARC

Ma Prime Adapt'



MaPrimeAdapt'

Ma vie change, mon logement s'adapte

Au regard des enjeux démographiques, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au vieillissement et/ou au handicap figure parmi les politiques prioritaires du Gouvernement. C'est pourquoi, depuis le 1er janvier 2024, l'aide MaPrimeAdapt' finance la réalisation des travaux d'adaptation du logement pour les personnes âgées et celles en situation de handicap remplissant les conditions d'attribution, leur permettant ainsi de rester vivre chez elles dans de bonnes conditions.

Les travaux d'adaptation financés par MaPrimeAdapt' concernent, par exemple, le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, l'installation d'un monte-escalier électrique, l'élargissement des portes ou encore l'accès direct au logement. Les travaux subventionnables s'adaptent en fonction des besoins spécifiques qui sont préconisés dans un diagnostic logement autonomie.

La nouvelle aide a une dimension résolument préventive : elle est ouverte dès 70 ans, aux personnes ne souffrant d'aucune perte d'autonomie.

Un AMO (assistant à maîtrise d'ouvrage) accompagne systématiquement le bénéficiaire pour l'aider à définir son projet de travaux et le guider dans sa réalisation. Le choix de l'entreprise demeure cependant à la discrétion de ce dernier, qui est aidé par différents labels de qualité.

MaPrimeAdapt' peut financer 50% ou 70% des travaux en fonction des ressources de l'utilisateur.

Distribué par l'Anah (agence nationale d'amélioration de l'habitat), le dispositif MaPrimeAdapt' est né de la fusion de 3 aides pré existantes : « Habiter facile » de l'Anah, « Habitat et cadre de vie » de la caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) et le crédit d'impôt autonomie, ceci afin de simplifier les démarches des ménages. Cette aide s'inscrit dans un plan d'adaptation des logements au vieillissement, avec pour cible nationale, 250 000 logements adaptés sur 5 ans pour un budget total de 1,5 milliards d'euros.

En 2024, année de lancement, MaPrimeAdapt va accompagner l'adaptation de 45 000 logements au niveau national dont près de 3 200 en Île-de-France.





La Drihl lance le portail web des données de l'hébergement et du logement en Île-de-France : dataDrihl

Pensé comme un outil de référence au service des acteurs franciliens de l'hébergement et du logement, ce portail a pour objectif de rassembler, structurer et partager des données et des analyses pour mieux appréhender et faire appréhender les besoins et la spécificité de l'Île-de-France.

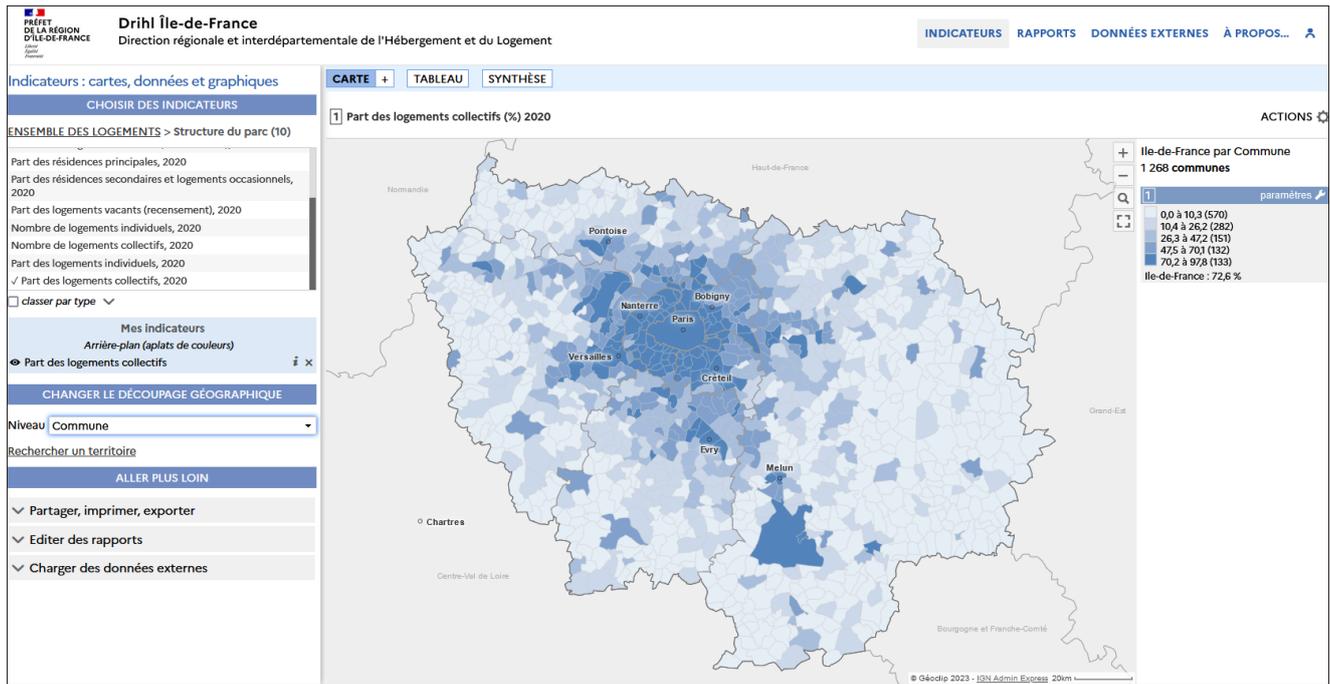
[DataDrihl](#) est en accès libre depuis le site internet de la Drihl. Il permet de visualiser des données et indicateurs sous forme de cartes, tableaux et graphiques à toutes les échelles géographiques (de la commune à la région), de les télécharger sous forme de fichiers ou de « portraits de territoires ».

L'information y est organisée en 6 grands chapitres recouvrant un grand nombre d'indicateurs traitant de l'offre et de l'accès à l'hébergement et au logement :

- Contexte sociodémographique (population, allocataires des aides au logement, etc.);

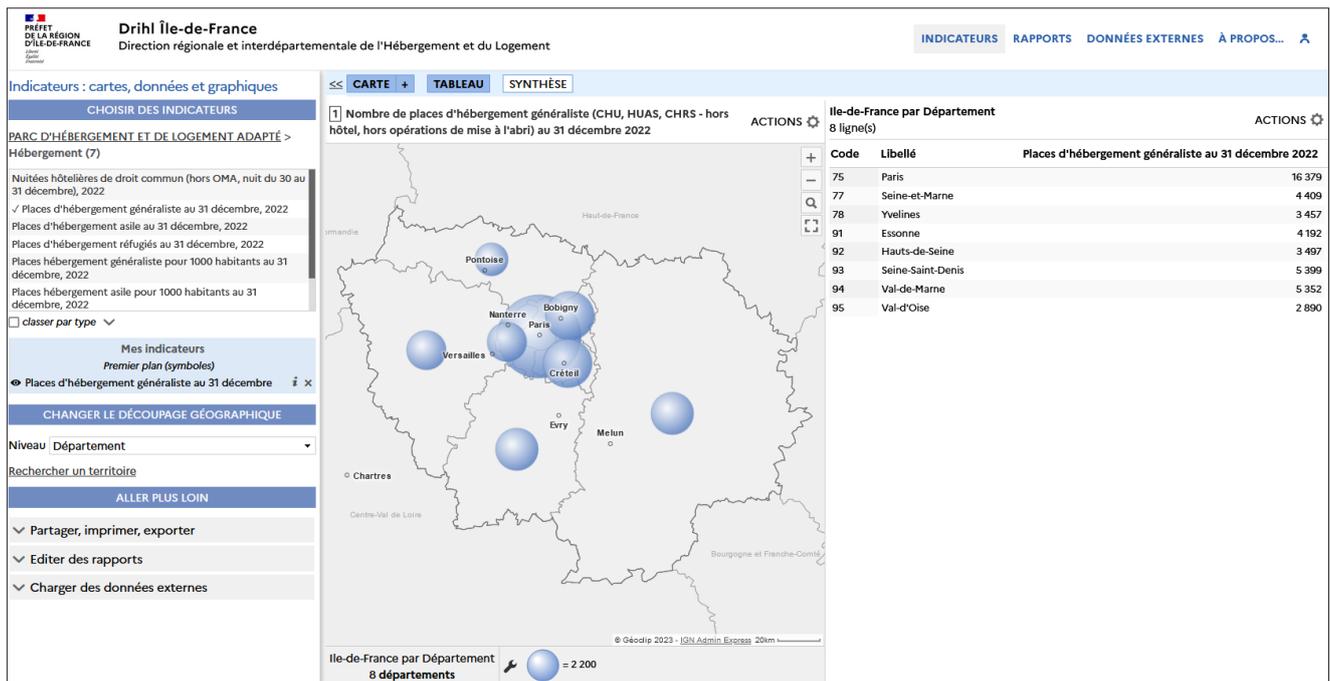
Évolution annuelle moyenne de la population 2014/2020

- Parc de logements (statut d'occupation des résidences principales, logements autorisés, etc.);



Part des logements collectifs en 2020

- Parc d'hébergement et de logement adapté (nb de places et ratio pour 1000 habitants);

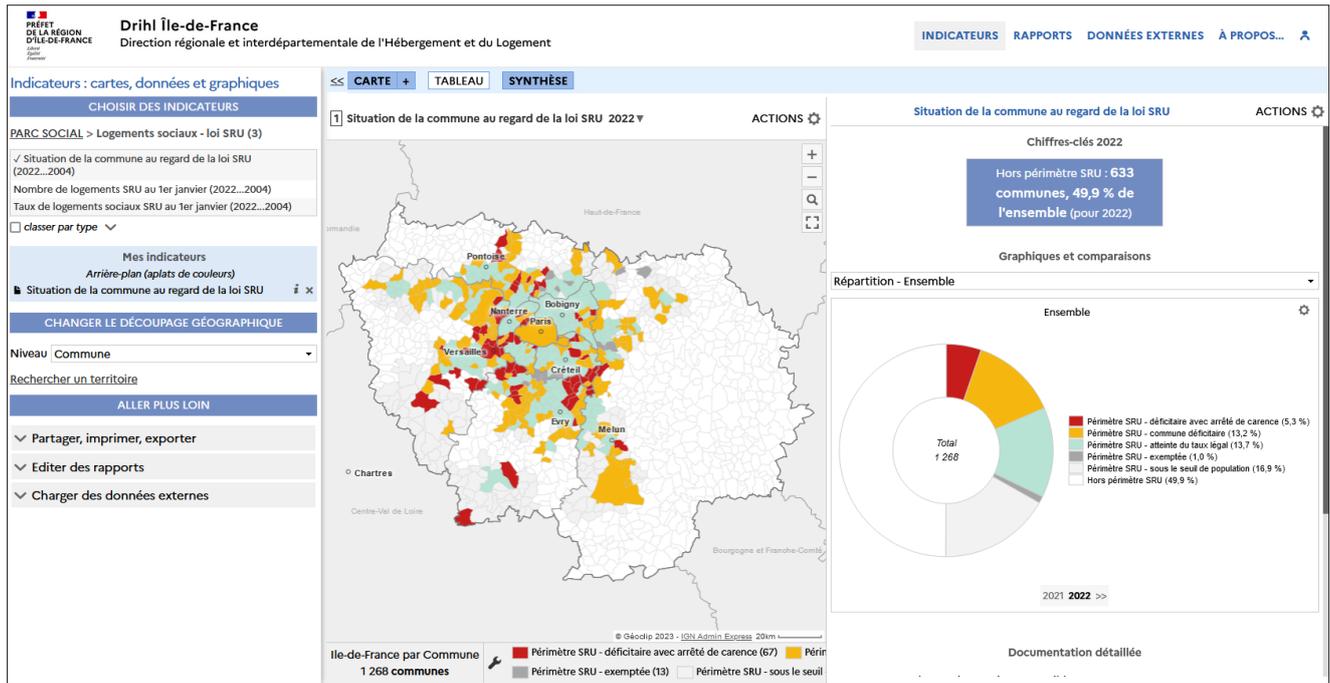


Nombre de places d'hébergement généraliste (CHU, HUAS, CHRS – hors hôtel, hors opérations de mise à l'abri au 31 décembre 2022



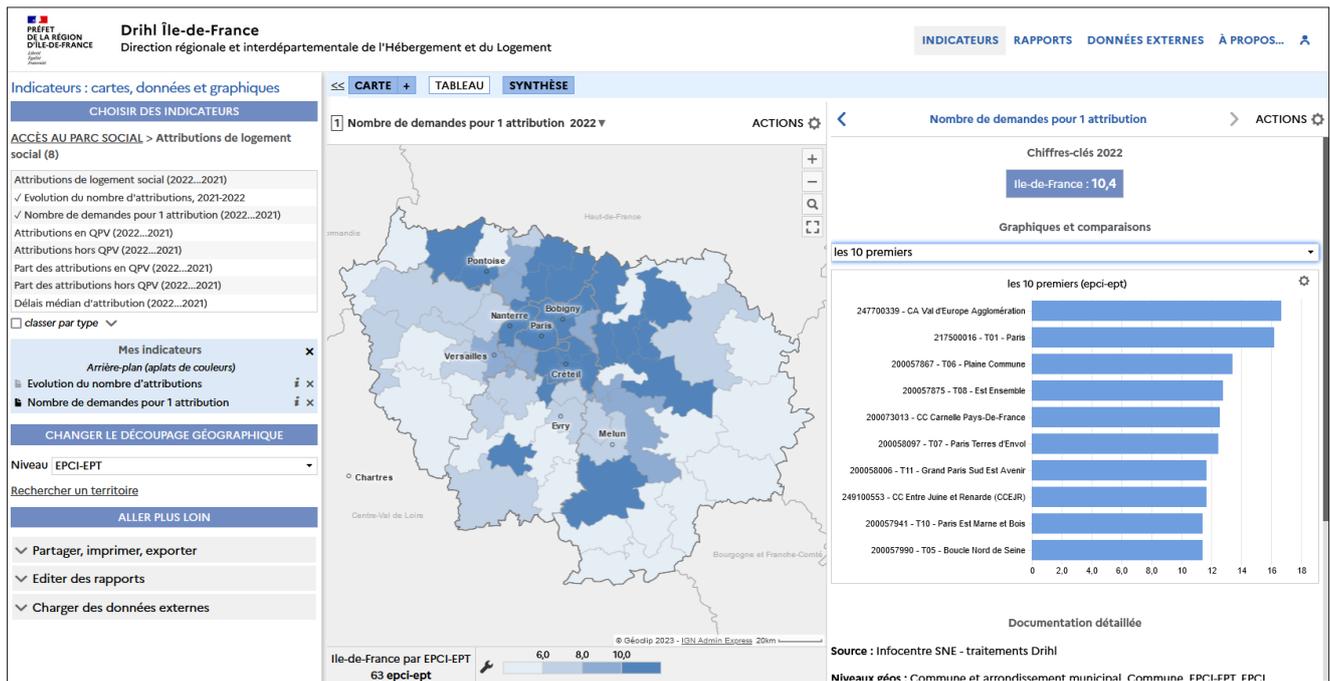


• Parc social (caractéristiques des logements, occupation du parc social, répartition territoriale, etc.) ;



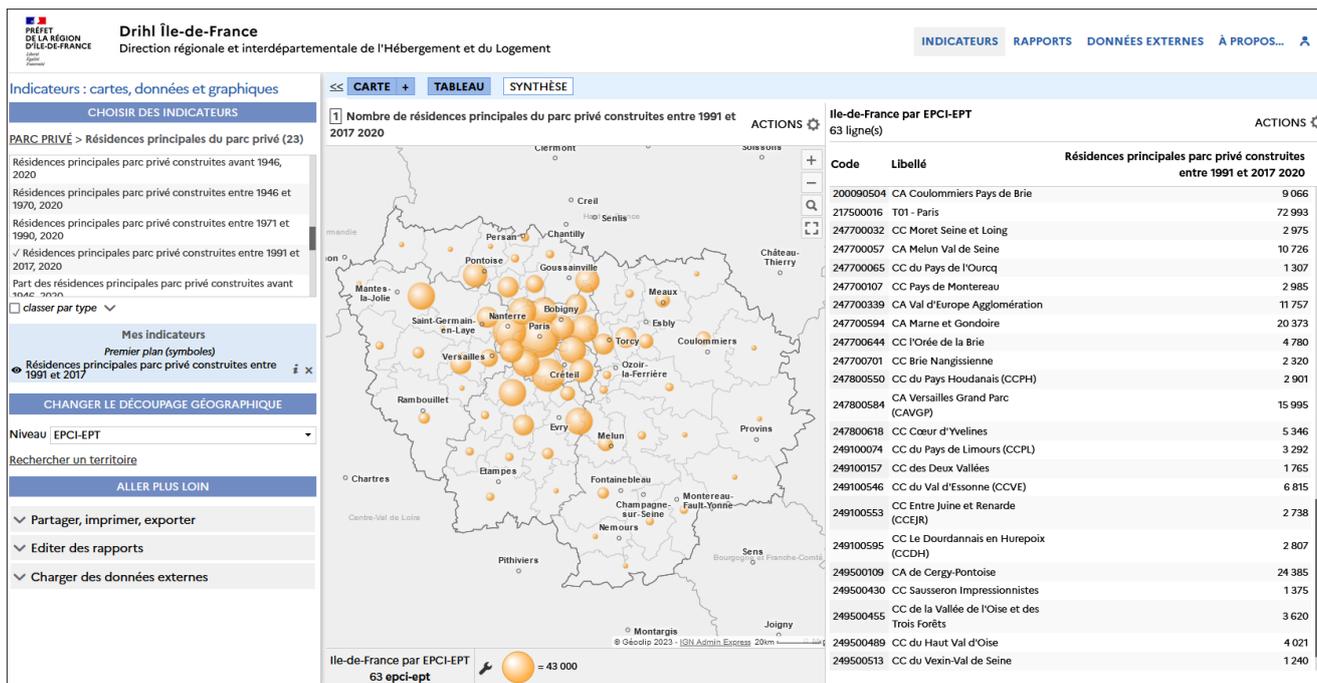
Situation de la commune au regard de la SRU 2022

• Accès au parc social (demandes et attributions, objectifs public prioritaires et mixité) ;



Nombre de demandes pour 1 attribution 2022

- Parc privé (période de construction, logements vacants, prix de ventes dans l'ancien...).



Nombre de résidences principales du parc privé construites entre 1991 et 2017

Cette première version du portail sera amenée à évoluer au cours des prochains mois avec l'intégration progressive de nouvelles données et la prise en compte de l'expérience de navigation des utilisateurs.

[En voir plus !](#)

HÉBERGEMENT ET INSERTION



La Drihl a réuni l'instance régionale de domiciliation le 6 février 2024

Près de 150 participants étaient présents parmi lesquels les organismes domiciliataires (organismes agréés et CCAS), les services de l'État, des collectivités territoriales ainsi que des partenaires d'accès aux droits et du secteur de l'hébergement. Cette instance, pilotée par la Drihl, constitue un lieu d'échanges d'informations et de pratiques, un espace de partage des enjeux et constitue aussi une occasion de rencontre entre les différents acteurs concernés par cette politique.

Cette réunion a permis de présenter l'état des lieux de la domiciliation en Île-de-France et le pilotage de l'activité par les services de l'État. Par ailleurs, elle a également été l'opportunité de faire un focus sur deux enjeux prégnants en Île-de-France que



sont la domiciliation des personnes hébergées à l'hôtel et celle des personnes reconnues réfugiées. Des présentations et des témoignages de différents acteurs de terrain ont aussi complété et illustré ces enjeux.

En 2023, les dispositifs de domiciliation soutenus par l'État ont bénéficié à près de 250 000 personnes en Île-de-France, pour 4,6 millions d'euros de crédits mobilisés.



Un cadre unifié pour les SIAO franciliens

Le 7 février, s'est tenue la conférence régionale des SIAO, sous la présidence de Marc Guillaume, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris.

Cette conférence a permis de poser les bases de la mise en œuvre du cadre d'intervention unifié et de suivi des SIAO, qui jouent un rôle déterminant dans le dispositif d'hébergement francilien.

Il est issu des conclusions du rapport IGAS (2021) qui a mis en avant un ensemble de recommandations pour renforcer l'équité, la cohérence, l'efficacité et le pilotage stratégique des SIAO (service intégré de l'accueil et de l'orientation) franciliens et de la feuille de route validée en 2021 pour l'évolution des SIAO franciliens et leur pilotage par les services de l'État.

Ce cadre unifié a fait l'objet d'un travail partenarial entre services de l'État, SIAO et DELTA (plateforme régionale de réservation des nuitées hôtelières) au cours du 2^e semestre 2023. Il est applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 (arrêté du 21 décembre 2023 portant mise en place d'un dispositif régional de veille sociale et de coordination de l'action des services intégrés d'accueil et d'orientation en Île-de-France).

Il aborde l'ensemble des missions des SIAO, de la prise en charge par le 115 aux orientations et sorties d'hébergement. Les principes qui le sous-tendent sont les suivants :

- Remettre les ménages au centre du dispositif, miser sur un accompagnement devant s'adapter à une diversité de situations, et apporter des réponses en fonction de leurs besoins.
- Formaliser cette prise en charge afin d'assurer une bonne information et une plus grande clarté pour les usagers appelant le

115, les personnes hébergées et les acteurs de la veille sociale.

- Atténuer les différences concernant le traitement de la demande d'hébergement et le cadre de prise en charge des ménages - notamment à l'hôtel - selon le SIAO sollicité.
- Assurer la réalisation d'une évaluation sociale approfondie dans un délai court au moment de la première prise en charge en hébergement après un appel au 115, conformément aux préconisations du rapport de l'IGAS et à l'instruction 2022 de la DIHAL, ainsi que l'actualisation régulière des évaluations.
- Soutenir les SIAO dans leur mission de fluidité du parcours des ménages sans domicile vers des solutions adaptées et clarifier les rôles respectifs.
- Permettre aux services de l'État d'appuyer les SIAO dans leur mission départementale et d'assurer un meilleur pilotage.

Les travaux se poursuivront en 2024 pour compléter notamment le volet

concernant l'action des SIAO en faveur de l'accès au logement social et au logement adapté.

Ce rôle du SIAO comme opérateur central de la mise en œuvre de la politique de veille sociale, d'hébergement et d'accès au logement est confirmé et renforcé par l'instruction relative aux missions des services intégrés d'accueil et d'orientation (SIAO) pour la mise en œuvre du service public de la rue au logement du 31 mars 2022 ainsi que par la circulaire relative à la mise en œuvre du plan LDA (2023-2027) du 5 septembre 2023.

L'ensemble de la démarche vise une unification et non une fusion. L'ancrage local est en effet une condition d'efficacité pour la fluidité vers le logement, enjeu majeur de la politique d'hébergement et du « Logement d'abord ».

La conférence régionale des SIAO a vocation à devenir l'instance de suivi, d'information partagée, d'échanges et d'évaluation des modalités de mise en œuvre du nouveau cadre unifié.

[En savoir plus](#)



Directeur de la rédaction
Laurent Bresson

Rédactrice en chef
Maud de Crépy

Conception / réalisation
Société Amarante / MCOM

Parution n°52
Mai 2024

Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement Île-de-France (Drihl)
5 rue Leblanc 75911 Paris Cedex 15